



Commune de Denges

DANS SA SEANCE DU 26 MAI 2025 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer le permis de construire à M. Galiffa, parcelle 653, Ch. Du Monteiron 12b, pour la construction d'une piscine ;
- De délivrer le permis de construire à M. Scherz, Regamey SA, Rte de la Pale 6, parcelle 349, pour l'installation d'une pompe à chaleur.

La municipalité